

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 278/02

ÉFAI – 020597 – AMR 34/056/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

GUATÉMALA **Roly Escobar (h), dirigeant de la *Coordinadora Nacional Sindical y Popular* (CNSP, Coordination nationale syndicale et populaire)
Plus de 40 personnes occupant un terrain dans la ville de Guatémala**

Londres, le 5 septembre 2002

Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité d'un groupe de personnes qui occupait un terrain à Justo Rufino Barrios, une banlieue située dans la zone 21 de Guatémala, la capitale. Roly Escobar, dirigeant de la *Coordinadora Nacional Sindical y Popular* (CNSP, Coordination nationale syndicale et populaire), l'organisation chargée d'intenter des actions en justice pour le compte des familles concernées, a reçu, de même que sa famille, des menaces de mort anonymes écrites et par téléphone. Lors d'une conférence de presse, Roly Escobar a déclaré que les pouvoirs de police locaux avaient également menacé les dirigeants de plusieurs associations locales qui exigeaient d'être informées du sort de leurs amis et des membres de leurs familles.

D'après des témoins oculaires, le dimanche 25 août à 19 h 30, des policiers armés de la Police nationale civile accompagnés de membres d'une association locale d'habitants ont mené une opération d'expulsion du terrain occupé de la zone 21. Les policiers venaient apparemment du poste de police du quartier, le commissariat n° 14, mais ne portaient aucun insigne et ne disposaient d'aucun mandat. Ils ont cependant contraint les habitants à quitter le terrain qu'ils occupaient.

Tandis que de nombreuses personnes s'enfuyaient vers les maisons voisines, les policiers armés et les membres de l'association, formée d'habitants d'un lotissement voisin, auraient forcé 40 adultes (21 femmes et 19 hommes) ainsi qu'un nombre indéterminé d'enfants, après avoir brûlé leurs biens, à monter dans des bus privés qui les ont ensuite emmenés. Ces bus appartenaient semble-t-il à un homme d'affaires de la région. Les occupants du terrain n'ont pas été revus depuis cette violente expulsion. Des témoins ont pu identifier l'un des policiers présents sur les lieux comme étant un commissaire adjoint du commissariat n° 14. Les plaques d'immatriculation de deux des voitures de patrouille utilisées ce jour-là ont également pu être identifiées.

Malgré les efforts déployés notamment par la CNSP pour retrouver les personnes détenues, on ignore toujours l'endroit où elles se trouvent. La police nie toute implication dans l'expulsion et la détention de ces personnes.

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Depuis le 17 août, environ 80 familles auparavant sans terre occupaient cette parcelle non cultivée de terrain dans la banlieue de Justo Rufino Barrios, dans la zone 21 de la ville de Guatémala (département de Guatémala). Elles ont occupé des grottes et avaient construit des abris en plastique et en bois sur le terrain, anciennement propriété de la *Banco Nacional de la Vivienda* (Banvi, Banque nationale de l'habitat).

Le CNSP a déposé une plainte auprès du ministère public concernant la « disparition » de ces personnes et les menaces de mort qui ont suivi, et engagé une procédure auprès de la *Procuraduría de los Derechos Humanos* (services du Procureur des droits humains) et de la Mission de vérification des Nations unies au Guatemala (MINUGUA).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– Exhortez les autorités à ouvrir une enquête afin de faire au plus vite la lumière sur le sort des occupants du terrain situé dans le quartier Justo Rufino Barrios. S'il s'avère que ceux-ci sont détenus, exigez qu'ils soient relâchés, à moins qu'il ne soient inculpés d'une infraction prévue par la loi. Demandez également qu'ils puissent recevoir la visite de leurs proches et bénéficier des services d'un avocat au cours de leur détention.

– Appelez les autorités à ouvrir une enquête concernant les menaces reçues par Roly Escobar, sa famille et les proches des personnes portées disparues, ainsi qu'à garantir la sécurité des membres de la CNSP et de toutes les personnes impliquées dans cette affaire.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

Lic. Adolfo Reyes Calderón
Ministro de Gobernación
Ministerio de Gobernación
6ª Avenida 4-64, Zona 4
Ciudad de Guatemala, Guatemala

Télégrammes : Ministro de Gobernación, Ciudad de Guatemala, Guatemala

Fax : + 502 362 0237

Formule d'appel : *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

Procureur général :

Lic. Carlos David De León Argueta
Fiscal General de la República
Fiscalía General del Ministerio Público
8ª Avenida, 10-67, Tercer Nivel
Zona 1, Ciudad de Guatemala
Guatemala

Télégrammes : Fiscal General, Ciudad de Guatemala, Guatemala

Fax : +502 221 2718

Formule d'appel : *Señor Fiscal General*, / Monsieur le Procureur général,

Directeur général de la police nationale civile :

Comisario Luis Arturo Paniagua Galicia
Director General de la Policía Nacional Civil
6ª Avenida 13-71, Zona 1
Ciudad de Guatemala, Guatemala

Télégramme : Director General de la Policía, Ciudad de Guatemala, Guatemala

Fax : + 502 251 9382

Formule d'appel : *Señor Director*, / Monsieur le Directeur,

Commissaire du commissariat 14 (Police nationale civile) :

El Comisario
Comisaría 14
Calzada de Justo Rufino Barrios
Zona 21
Guatemala, Guatemala

Formule d'appel : *Señor Comisario* / Monsieur le Commissaire

COPIES À :**Procureur des droits humains :**

Lic. Sergio Morales
Procurador de los Derechos Humanos
Procuraduría de los Derechos Humanos
12 Avenida 12-72, Zona 1
Ciudad de Guatemala, Guatemala

Fax : + 502 238 1734

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Guatemala dans votre pays.

Journal :

CERIGUA
2a calle 1-42, Zona 1
Ciudad de Guatemala, Guatemala
Fax : + 502 238 1456 / 221 2521 / 251 1289
Adresse électronique : cerigua@guate.net

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 17 OCTOBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*